DEUXIEME ENQUETE PUBLIQUE

DU 9 AVRIL 2019 AU 9 MAI 2019

IMPLANTATION DE QUATRE AEROGENERATEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GOURVILLETTE

ANNEXE 5

DELIBERATIONS DES MAIRIES CONCERNEES PAR LE PROJET

Parc éolien de GOURVILLETTE

RAPPEL LE 26 AVRIL 2019

DELIBERATION	AVIS	Délibérations
GOURVILLETTE	**FAVORABLE**	Pour : 7 contre : abstentions : unanimité:7
BAGNIZEAU	**FAVORABLE**	Pour : 5 contre : 2 abstentions : 1 unanimité :
BALLANS		Pour : contre : abstentions : unanimité :
BAZAUGES		Pour : 0 contre : 0 abstentions : 9 unanimité :
BEAUVAIS SUR MATHA		Pour : contre : abstentions : unanimité :
BRESDON		Pour : contre : abstentions : unanimité :
BRIE SOUS MATHA		Pour : contre : abstentions : unanimité :
CRESSE	**FAVORABLE**	Pour : / contre : / abstentions : / unanimité:/
FONTAINE CHALENDRAY		Pour : contre : abstentions : unanimité :
GIBOURNE	**DÉFAVORABLE**	Pour : contre : 7 abstentions : 3 unanimité :
HAIMPS	**FAVORABLE**	Pour : 7 contre : 3 abstentions : 0 unanimité :
LE GICQ	**FAVORABLE**	Pour : / contre : / abstentions : / unanimité:/
LES TOUCHES DE PERIGNY	**FAVORABLE**	Pour : 8 contre : 1 abstentions : 2 unanimité :

LOIRE SUR NIE	**DÉFAVORABLE**	Pour : contre : 3 abstentions : 4 unanimité :
LOUZIGNAC	**FAVORABLE**	Pour : 4 contre : 3 abstentions : unanimité :
MASSAC	**FAVORABLE**	Pour : 7 contre : abstentions : unanimité :7
MATHA		Pour : contre : abstentions : unanimité :
NERE	**DÉFAVORABLE**	Pour : 4 contre : 5 abstentions : 1 unanimité :
ST OUEN LA THENE	**FAVORABLE**	Pour : 8 contre : abstentions : unanimité :8
SEIGNE	**FAVORABLE**	Pour : / contre :/ abstentions : / unanimité:/
SIECQ	**FAVORABLE**	Pour : / contre : / abstentions : / unanimité:/
SONNAC	**DÉFAVORABLE**	Pour : contre : 12 abstentions : 2 unanimité :
RANVILLE BREUILLAUD	**DÉFAVORABLE**	Pour : 1 contre : 4 abstentions : 1 unanimité :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE LE GICQ
***

SEANCE DU 13 MAI 2019
Convocation du 2 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf le 13 mai à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune LE GICQ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Mary BOISNIER, maire.

Etaient présents : Mmes TELLIER Danielle, SMITH Jacqueline, Mrs BOISNIER Jean-Mary, CHOLLET Laurent, BEAUMONT Gérard, BODIN Didier, BEAUMONT Aurélien
Etaient absents : Mrs DEAU Joël, MICHELET Eric, FEVRIER Xavier, BOISDÉ Julien
Secrétaire élue : Madame SMITH Jacqueline

OBJET : AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE GOURVILLETTE

Mr le maire fait part au conseil du projet de parc éolien sur la commune de Gourvillette pour lequel l'enquête publique est arrivée à son terme le 9 mai 2019. Il demande son avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à ce projet.

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Affiché le 14 mai 2019
Le Gicq le 16 mai 2019

Le Maire,
Jean-Mary BOISNIER,

MAIRIE de LE GICQ
Charente-Maritime

Arrondissement de SAINT JEAN D'ANGELY
Canton de Matha

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE CRESSE

Séance du 17 mai 2019

L'an deux mil dix neuf, le dix sept mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MEGRIER Odile, Maire.
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 11
Date de la convocation : 10 mai 2019
Date d'affichage : 23 mai 2019
Etaient présents : Mmes MEGRIER Odile, DURET Isabelle, CARTERET Martine, MM. BOUILLER Guy, HIVELIN Joël, MEGRIER Thierry, DURET Bruno, DEVAUTOUR Bruno, DECOU Dominique, RAMOS CAMPOS Constantino
Absents : Mme CHAPLAIN Béatrice a donné pouvoir à Mme MEGRIER Odile ;
Secrétaire de séance : Mme DURET Isabelle

Objet : Projet Parc Eolien Gourvillette

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Gourvillette et l'avis donné par délibération du 18 janvier 2019.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle enquête publique a été ouverte du 9 avril au 9 mai 2019 inclus.

Le Maire précise que la Commune étant située dans le périmètre d'affichage est appelée à donner son avis.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2019,

Entendu l'exposé du maire et avoir pris connaissance du dossier

Après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet ci-avant exposé

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Le Maire,

D2019-19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEIGNÉ

SÉANCE DU 15 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SEIGNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick REVEILLAUD, Maire.

Présents :Messieurs **FOUET** Aurélien, **MERCIER** Thierry, **CHATEVAIRE** Patrice, **REVEILLAUD** Patrick, **MERCIER** Philippe.

Absent : NEANT

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur FOUET Aurélien

NOMBRES DE MEMBRES
En exercice : 5
Présent : 5
Votants : 5

Date de la convocation : *9 mai 2019*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION **: Avis sur le projet d'un parc éolien sur la commune de Gourvillette**

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet d'un parc éolien de quatre machines sur la commune de Gourvillette qui aura lieu du 9 avril au 9 mai 2019 inclus, ouverte par arrêté préfectoral du 11 mars 2019, et conformément à son article 5, les conseil municipaux des communes concernées par l'enquête publique sont appelés par la Préfecture de la Charente-Maritime à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Chaque conseiller a reçu une note explicative du projet éolien de Gourvillette avec sa convocation.

M. le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur ce projet.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick REVEILLAUD.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704226 -- 20190515 -- D2019_19 -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : __ / __ / 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de SIECQ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Suzanne FAVREAU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 Mai 2019.

Nombre de conseillers :
En exercice : 10 **Présents** : 7 **Votants** : 7

Présents : Mme Suzanne FAVREAU, Ms Jean-Noël BONNEAU, Max KROPP, Jean-Claude MATTIUZZO, Pascal PARCA, Mmes Claire BAPTISTE, Peggy CHARIé.

Absent : Ms. Antony MATTIUZZO, Dominique GIRAUDOT (excusés), Jean-Louis CHIRON.

Secrétaire de séance : Mme Claire BAPTISTE.

Objet : Parc éolien de GOURVILLETTE - Avis de la commune de SIECQ sur le projet dans le cadre de l'enquête publique.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien de Gourvillette, ce dernier est appelé à formuler un avis sur le projet. L'exploitation de ce parc éolien est portée par la SARL GOURVILLETTE ENERGIES et développé par les sociétés BayWa r. e. et Enerpole.

Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ; SIECQ étant comprise dans le rayon d'affichage de 6 km, prévu à la nomenclature des installations classées, un affichage de l'avis d'enquête publique a été effectué.

La Préfecture demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation.

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal vote de la façon suivante : 2 voix pour et 5 abstentions.

Fait pour délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Suzanne FAVREAU.

COMMUNE DE GOURVILLETTE
2, rue de la Fontaine - 17490 GOURVILLETTE
Tél : 05.46.26.10.90 - commune-gourvillette@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

****

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de GOURVILLETTE, sous la présidence de Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle de la mairie sur la convocation qui a été adressée le 23 avril 2019.
Présents : Laurent PERRET, Alain DIEUMEGARD, Françoise AUGUSTIN, Thierry FORTON et Jean-Paul AUGUSTIN,
Excusé : Marie-France TOUIHRI (pouvoir à Madame Françoise AUGUSTIN) et Mathieu RENDU (pouvoir à Monsieur Jean-Paul AUGUSTIN).
Absent : Emmanuel SAUTON.

Secrétaire de séance : Laurent PERRET.

Nombre de Conseillers : - En exercice : 8 - Présents : 5 - Votants : 7

2019AVR2601 – Installation classée pour l'environnement – Projet de création d'un parc éolien sur la commune de Gourvillette

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation de 4 éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Gourvillette.
La commune de Gourvillette, ainsi que les communes de Ballans, Bagnizeau, Bazauges, Beauvais-sur-Matha, Bresdon, Brie-sous-Matha, Cressé, Fontaine-Chalendray, Gibourne, Halmps, Le Gicq, Les Touches de Périgny, Loiré-sur-Nie, Louzignac, Massac, Matha, Néré, Saint-Ouens la Thène, Seigné, Siecq, Sonnac et Ranville-Breuillaud doivent donner leur avis sur ce projet.
L'objectif de ce parc est d'injecter l'électricité produite sur le réseau électricité national.
Le projet est porté par la SARL GOURVILLETTE ENERGIES, développée par les sociétés BayWa r.e. et Enerpole.

Caractéristiques du parc :
- Puissance du projet : 13,8MW max
- Hauteur maximale : 150 mètres
- Nombre de pale : 3

Le parc pourra fournir une production annuelle d'environ 33 600MWh par an (l'équivalent de la consommation électrique de 6500 foyers.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.
Monsieur Alain DIEUMEGARD n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés :
- **Décide** de donner un avis favorable au projet
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE de GOURVILLETTE 17490 Chte-Mme

Jean-Paul AUGUSTIN

CHARENTE-MARITIME
COMMUNE DE
BAGNIZEAU
17160

Envoyé en préfecture le 14/05/2019
Reçu en préfecture le 14/05/2019
Affiché le
ID : 017-211700299-20190507-D24_07052019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le 7 mai à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de Bagnizeau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie BENOIST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2019
Nombre de Conseillers en exercice : 11 présents : 8 votants : 8

Présents : Pascal GAUTIER, Jean Claude NORMANDIN, Alice PERRON, Stéphane PERRON, Karen GENEAU, Jérôme SÉJOURNÉ, Pierre GAUTIER.
Absents excusés : Roselyne BILLARD, Richard VARNEY, Alain BAGUENARD.
Secrétaire de séance : Karen GENEAU

Objet : Enquête publique éoliennes commune Gourvillette

Monsieur le maire fait savoir au conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte du 9 avril 2019 au 9 mai 2019 sur l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de 4 machines sur la commune de Gourvillette.

Après en avoir délibéré le conseil donne, à la majorité, un avis favorable pour la demande d'autorisation d'exploiter 4 éoliennes sur la commune de Gourvillette

Vote pour 5 contre : 2 abstention : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme
Le Maire
Jean-Marie BENOIST

MAIRIE BAGNIZEAU 17160

Publié ou notifié le

AR PREFECTURE
017-211703772-20190426-2019AVR02-DE
Reçu le 03/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le vingt six avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT OUEN LA THENE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Guy BRUNET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 Avril 2019.

Nombre de conseillers :
En exercice : 10 **Présents :** 08 **Votants :** 08

Présents : Ms Guy BRUNET, Christian TRUCHON, Jean-Michel PIOLOT, Pascal DESCHAMPS, Fabien BERNARDIN, Pascal TEXIER, Daniel JARDRY, Richard PHIPPEN.

Absents : Ms Jean-Luc CAILLAUD, Pierric SALZARD.

Secrétaire de séance : M. Fabien BERNARDIN.

Objet : Implantation d'un parc éolien sur la commune de GOURVILLETTE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'enquête publique quant à l'exploitation d'un parc éolien porté par la SARL GOURVILLETTE ENERGIES et développé par les sociétés BayWa r.e.. et Enerpole sur la commune de GOURVILLETTE, du 9 Avril au 9 Mai 2019.

Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ; Saint Ouen la Thène étant comprise dans le rayon d'affichage de 6 km prévu à la nomenclature des installations classées, un affichage de l'avis d'enquête publique a été effectué.

La Préfecture demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à cette implantation, à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy BRUNET.

MAIRIE de SAINT-OUEN-LA-THENE
17490

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de MASSAC

Séance du 15 Avril 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	07

Date de convocation
11/04/2019

Objet de la délibération

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211702238 – 20190415 – 2019AVRI2-05-- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 18 / 04 / 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. FILLEUL Michel

Présents : MM. FILLEUL Michel, SOULON Daniel, LESCLAUX Betty, GUILLET Florence, CALANDRE Jean-Marie, ARNAUD Dominique, DUBUS Fabien.

Absent(s) : PELLETIER Denis, CHOLLET Jean-Christophe, MIGEON Kévin.

A été nommé secrétaire : Mme GUILLET Florence.

Projet éolien de Gourvillette Energies

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre machines sur la commune de GOURVILLETTE déposée par la SARL GOURVILLETTE ENERGIES, a lieu du 9 avril au 9 mai 2019 inclus et que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Monsieur le Maire donne lecture d'une note de synthèse du projet. Cette note de synthèse a été transmise aux membres du conseil municipal et répond à l'exigence posée par l'article L.2121-12, al 5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), lequel prévoit que, lorsqu'une délibération porte sur une installation mentionnée à l'article L. 511-1 du code de l'environnement (ce qui est notamment le cas des projets éoliens), les membres du conseil municipal reçoivent une note explicative de synthèse sur l'affaire soumise à délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité :

- Emets un avis favorable au projet d'implantation d'un parc éolien de quatre machines sur la commune de GOURVILLETTE et donne pouvoir de signature à M. le Maire pout tout document concernant cette affaire.

Fait et délibéré à MASSAC, les jour, an et mois susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Michel FILLEUL

AR PREFECTURE
017-211702063-20190410-201904DE04-DE
Reçu le 16/04/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
LOIRE SUR NIE

SEANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix avril à 20 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jacques CHAMPENOIS, Maire.
Date de convocation : 2 avril 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 7
Présents : MM. CHAMPENOIS Jacques, BOUCARD Christian, HENRI Jean-Michel, GUIBERTEAU Maxime, RABILLER Aimé, VERNIER-GASTAUD Stéphane et BUREAU Jean-Luc.
Absent(s) : RABILLARD Christine, PINEAU Marie-Christine, PREVOST Joël et VESQUE Nelly (Excusés).
Secrétaire de séance : M. BOUCARD Christian.

Objet : Projet éolien de Gourvillette

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 22 janvier 2019 qui donnait un avis défavorable au projet éolien de Gourvillette.

Le Conseil municipal étant invité à se prononcer à nouveau à ce sujet, après en avoir délibéré,

- EMET UN AVIS DEFAVORABLE par 3 voix pour et quatre abstentions.

Fait et délibéré en Mairie,

Les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Jacques Champenois, Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LES TOUCHES DE PERIGNY

Séance du 25 Avril 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11

Date de convocation
17/04/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. WICIAK Joël

Présents : WICIAK Joël, MOREAU Jacky, GOGUET Michel, TEXIER Pascal, VIDAL Maïté, GUILLON Corinne, PERRON Corine, PIAUGEARD Annie, FEVRIER Marie-Cécile, PETIOT Philippe, COMTE Céline.

Absents : PAUL Nicolas, LE LOUET Mathieu, AKROUN Odette, CHEVALLIER Béatrice.

A été nommé secrétaire : Mme COMTE Céline

Objet de la Délibération

Projet éolien de la commune de GOURVILLETTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle enquête publique concernant le projet éolien de la commune de GOURVILLETTE est ouverte. Elle se déroulera du mardi 9 avril au jeudi 9 mai 2019 et concerne l'implantation d'un parc éolien de quatre machines sur la commune de GOURVILLETTE.

Après discussion et vote, le conseil municipal approuve le projet éolien de la commune de GOURVILLETTE.

<u>Votes</u> :
- pour : 8
- contre : 1
- abstention : 2

Fait et délibéré à LES TOUCHES DE PERIGNY, les jour, an et mois susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Joël WICIAK

MAIRIE de LES TOUCHES de PERIGNY 17160

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704516 – 2019.04.25.... – 2019AVRI05 -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 26/04/2019

AR PREFECTURE
017-211704283-20190426-2019AVR2504-DE
Reçu le 03/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SONNAC

****

L'An deux mille dix-neuf le vingt-cinq avril, le Conseil municipal de la commune de SONNAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Laurent BOUILLÉ, Maire.
Date de convocation : le 18 avril 2019.

Présents : André ARNAUD, Christian BILLARD, Laurent BOUILLÉ, Jean-François CHARGÉ, Christine COUDREAU, Sereine DELAGE, Claire DRILLAUD, Jean-Pierre FAUGÈRE, Karine HAY-PAIRAULT, Myriam LACLAU, Didier MARILLEAU, Gil ROBIER, Dominique ROTURIER.
Excusés Christine RICHARD a donné pouvoir à Claire DRILLAUD ; Martial HIDREAU.
Secrétaire de séance : Karine HAY-PAIRAULT

Membres en exercice : 15 – Présents : 13 – Contre : 12 – Abstentions : 02

2019AVR2504 – Avis sur projet éolien de Gourvillette

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il a été saisi par Monsieur le Préfet de Charente-Maritime afin de rendre un avis sur le projet de parc éolien sur la Commune de Gourvillette.

Ce projet porté par par la SARL GOURVILLETTE ENERGIES, développé par les sociétés BayWare et Enerpole en concertation avec les élus locaux, s'inscrit dans le cadres des objectifs européens et nationaux de développement des énergies renouvelables. La demande d'autorisation unique pour le projet éolien de Gourvillette a été déposé le 15 novembre 2016 et complétée le 22 juin 2017 pour la construction et l'exploitation de 4 éoliennes et d'un poste de livraison. Le projet a bénéficié de nombreuses études et expertises. Il comprend :

- L'installation de 4 éoliennes sur la Commune de Gourvillette
- Hauteur maximale : 150 mètres max.
- Production envisagée : 33 600 MWh par an
- Habitation la plus proche : 700 mètres
- Investissement : 20 M€
- Retombées fiscales pour les collectivités locales : 180 000 €/an, soit plus de 5 millions sur la durée de vie du parc.

Après délibération, le Conseil municipal émet un avis défavorable au projet avec 12 voix contre et 2 abstentions.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Le Maire,
Laurent BOUILLÉ

MAIRIE DE SONNAC
17160

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211702121 – 2019 _ _04 18_ – 2019 04 03

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 25 / 04 / 2019

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LOUZIGNAC

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombres de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de votants : 7
Pouvoirs : M. DARDILLAT a donné son pouvoir à Mme HUARD
Votes :
Pour : 4
Contre : 3
Abstentions : 0
Date de convocation : 11/04/2019

PRESENTS : M. CHOLLET, M. COUTURIER, M. BERTHON, Mme SATISH, Mme HUARD, M. BOUDY
EXCUSE : M. DARDILLAT
ABSENTS : Mme GIRAUD, M. CHARTIER
Secrétaire de séance : M. BERTHON

SEANCE DU 18 AVRIL 2019

OBJET : Avis sur le projet d'un parc éolien sur la commune de Gourvillette

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique de construire et exploiter un parc éolien composé de 4 machines sur les communes de Gourvillette, qui aura lieu du mardi 9 avril 2019 au jeudi 9 mai 2019 inclus, et conformément à son article 6, les conseils municipaux des communes situées dans le rayon d'affichage sont appelés, à nouveau, par la Préfecture à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours qui suivent la clôture du registre de l'enquête.

Chaque conseiller a reçu une note explicative du projet éolien de la société SARL GOURVILLETTE ENERGIE et Monsieur CHOLLET, 1er adjoint, demande de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal de la commune de Louzignac donne un avis favorable sur la demande d'autorisation unique de construire et d'exploiter le parc éolien de Gourvillette.

Votes :
Pour : 4
Contre : 3

Pour extrait conforme,
Le 1er Adjoint au Maire,
Gilles CHOLLET

MAIRIE de LOUZIGNAC 17 (Char.-Mme)

Sujet : [INTERNET] RE: ENQUÊTE PUBLIQUE GOURVILLETTE RAPPEL DÉLIBÉRATION ET CERTIFICAT D AFFICHAGE
De : "Mairie de Bazauges" <bazauges@wanadoo.fr>
Date : 02/05/2019 09:42
Pour : "'BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT'" <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Madame,

La délibération a été prise mardi soir. Le résultat : 0 pour, 0 contre et 9 abstentions. J'essaie de la rédiger au plus vite et de la transmettre rapidement mais le mois de mai est entrecoupé de formations qui nous donnent peu de temps. Je fais au plus vite.

Cordialement,

Mairie de Bazauges

Tél. / Fax : 05 46 26 13 65

bazauges@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h – 17h30

Jeudi : 9h – 12h30

Pensez environnement !
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT [mailto:marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr]
Envoyé : vendredi 26 avril 2019 16:49
À : Gourvillette; Bagnizeau; Ballans; Bazauges; Beauvais-sur-Matha; Bresdon; Brie-Sous-Matha; Cressé; Fontaine-Chalendray; Gibourne; Haimps; Gicq (Le); Touches de Perigny; Louzignac; Massac; Matha; Nere; Saint Ouen La Thene; Seigné; Siecq; Sonnac
Objet : ENQUÊTE PUBLIQUE GOURVILLETTE RAPPEL DÉLIBÉRATION ET

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211701883 – 2019 ___
2019-05-01-DE-1-1

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 22 / 05 / 2019

COMMUNE DE HAIMPS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MAI 2019

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Date de la convocation : 13/05/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 20 mai, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry GOUJEAUD, Maire.
Etaient présents : Mmes Odile FOUCHET, Sylvia BENOIST, Aurélie GOGUET, Raphaële FRANCOIS, Mrs Jacques SAUTON, Pascal GARDRAT, Thierry GOUJEAUD, Pascal BEZIAUD, Bruno ROBY, Frédérick DERAZE.

Etait absent : Mr Ludovic CROIZET

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme Odile FOUCHET

OBJET : Avis sur le projet d'un parc éolien sur la commune de GOURVILLETTE

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique de construire et exploiter un parc éolien composé de quatre machines sur les communes de Gourvillette, qui aura lieu du mardi 9 avril 2019 au jeudi 9 mai 2019 inclus, et conformément à son article 6, les conseils municipaux des communes d'implantation sont appelés par la Préfecture à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours qui suivant la clôture du registre de l'enquête.
Chaque conseiller a reçu une note explicative du projet éolien de la société SARL GOURVILLETTE ENERGIES et Monsieur le Maire demande de se prononcer.

Après délibération, le Conseil municipal donne un avis favorable sur la demande d'autorisation unique de construire et d'exploiter le parc éolien de Gourvillette.

Pour : 7 Contre : 3 Abstention : 0
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry GOUJEAUD

MAIRIE HAIMPS (Charente-Maritime)

La Charente Maritime
Mairie de HAIMPS – 1 place du 11 novembre 1918 – 17160 HAIMPS
Tél. : 05.46.58.57.88 – Fax : 05.46.58.24.25 – Courriel : mairie@haimps.fr

AR PREFECTURE
017-211701768-20190329-201903DE08-DE
Reçu le 05/04/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GIBOURNE

SEANCE DU 29 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf mars à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Emmanuelle CAIVEAU, Maire.
Date de convocation : 22 mars 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10
Secrétaire de séance : M. MARCET Christine.
Présents : MM. CAIVEAU Emmanuelle, MARCET Christine, VINCENT Christine, SCHENAL Sylvie, CERISIER Antoine, SUREAU Baptiste, ALIX Christophe, SUREAU Philipe, POINSTEAU Maurice et LITOUX Simone.
Absents : MM. FONTAYNE Marie-Dominique.

Objet : Projet éolien de Gourvillette

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 25 janvier 2019 qui donnait un avis défavorable au projet éolien de Gourvillette.

Le Conseil municipal étant invité à se prononcer à nouveau à ce sujet, après en avoir délibéré,

- EMET UN AVIS DEFAVORABLE par 7 voix contre et trois abstentions.

Fait et délibéré en Mairie,

les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

C-MARCET, Maire-Adjointe

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA

CHARENTE-MARITIME

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE

GIBOURNE

SEANCE DU 25 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Emmanuelle CAIVEAU, Maire.

Date de convocation : 18 janvier 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : M. MARCET Christine.

Présents : MM. CAIVEAU Emmanuelle, MARCET Christine, VINCENT Christine, SCHENAL Sylvie, ALIX Christophe, POINSTEAU Maurice et LITOUX Simone.

Absents : MM. CERISIER Antoine (Pouvoir donné à Mme CAIVEAU Emmanuelle), SUREAU Baptiste, SUREAU Philippe (Excusés) et FONTAYNE Marie-Dominique.

Objet : Projet éolien de Gourvillette

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Gourvillette et rappelle la note explicative de synthèse qui était jointe à la convocation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- EMET un avis défavorable par 5 voix contre et 3 abstentions)

Fait et délibéré en Mairie,

Les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

E-CAIVEAU, Maire

2019/025
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NÉRÉ

SÉANCE DU 25 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 25 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Virginie LUCQUIAUD, Maire.

Présents : Mesdames LUCQUIAUD Virginie, SABOUREAU Sylvie, MORIN Brigitte, FEUILLADE Gisèle
Messieurs BENOIST Gilles (a le pouvoir de Monsieur Malcom SPEIRS), FORESTIER Jacques, MORIN Pascal, POIRIER Christophe et MONNET Philippe.
Excusés : Monsieur SPEIRS Malcolm (donne pouvoir à Monsieur BENOIST Gilles) et Monsieur SARRAZIN Gino.
Absents, non excusés : Madame MÉTOIS Béatrice, et Monsieur POUGNAUD Camille.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Christophe POIRIER.

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents au
Conseil Municipal : 13
En exercice : 13
Qui ont pris part
à la Délibération 9 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 19 Mars 2019

Date d'affichage : 19 Mars 2019

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Avis sur l'enquête publique parc éolien sur la commune de GOURVILLETTE

Madame le Maire expose au conseil municipal que, par arrêté préfectoral, il a été prescrit une nouvelle enquête publique pour le projet d'un parc éolien composé de quatre machines. Celle-ci se déroulera du mardi 9 Avril 2019 au jeudi 9 Mai 2019 inclus soit durant 31 jours. La commune de Gourvillette est désignée siège de l'enquête publique et la commune de Néré se situe dans le rayon d'affichage.

Madame le Maire informe que conformément à l'article 6, les conseillers municipaux des communes concernées sont appelés par la préfecture à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre de l'enquête.

Madame le Maire demande de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **émet un avis défavorable** (vote : 5 contre, 1 abstention, 4 pour) sur la demande d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet de parc éolien sur la commune de Gourvillette.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Virginie LUCQUIAUD

AR PREFECTURE
018-211802750-20190502-20190404-DE
Reçu le 16/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « RANVILLE-BREUILLAUD »

SÉANCE DU 2 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf et le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BROUTÉ Alain, Maire.

Nombre de membres	en exercice :	9
	présents :	5
	votants :	6

Date de convocation du conseil municipal : 3 janvier 2019.

Présents : Alain BROUTÉ, Patrice BALLERY, Sébastien BEAUMARD, Stéphane DOUSSAINT, Laëtitia LIZOT.

Absents excusés : Pierre-Etienne BROUTÉ, Helena COSSAR, Emmanuel DIEUMEGARD, Didier VIAUD.

Secrétaire de séance : Sébastien BEAUMARD.

Pouvoir de Pierre-Etienne BROUTÉ donné à Alain BROUTÉ.

Délibération n° 2019-04-04

OBJET : Avis sur un projet de parc éolien sur la commune de Gourvillette.

Après avoir entendu le maire exposer :

- qu'une enquête publique avait été ouverte par un arrêté préfectoral du Préfet de la Charente Maritime en date du 13 novembre 2018 portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de quatre machines sur la commune de Gourvillette par la SARL GOURVILLETTE ENERGIES,
- mais que pour un motif formel une nouvelle enquête a dû être ouverte se substituant à l'enquête initiale,
- qu'il est donc demandé aux conseils municipaux des communes concernées par ce projet, dont Ranville-Breuillaud, de ré-exprimer leur avis sur cette demande d'autorisation,

Puis proposer :

- d'émettre un nouvel avis toujours aussi nettement défavorable pour les raisons suivantes :
  - ✓ le saccage par le projet de paysages jusqu'à maintenant préservés de ce large secteur des confins de la Charente et de la Charente Maritime, entre Aigre, Chives,

AR PREFECTURE
016-211602750-20190502-20190404-DE
Reçu le 16/05/2019

✓ Matha, Siecq, où les vignes, les bois et les cultures céréalières forment un patchwork dont les couleurs changent de saison en saison,
✓ la dévalorisation consécutive de l'attractivité touristique de nos villages alors que le tourisme y est la seule source de richesse en développement quand les activités agricoles traditionnelles perdent leur rentabilité,
✓ la forte probabilité de voir repartir pour cette raison certaines des familles anglaises, hollandaises, belges, allemandes qui, depuis deux ou trois décennies, viennent revitaliser nos hameaux et rénover un patrimoine ancien peu à peu abandonné parce que, mieux que beaucoup des habitants de toujours, ces familles sont encore sensibles à la beauté de nos vieilles maisons,
✓ la compatibilité douteuse du projet, du fait de sa proximité immédiate des zones de protection spéciale Natura 2000 de la « Plaine de Néré à Bresdon » puis des « Plaines de Barbezières à Gourville » pour la sauvegarde entre autres de l'outarde canepetière, avec les dispositions prises entre autres par les agriculteurs de la commune pour ne pas voir disparaître des espèces sauvages déjà mises à mal par l'évolution des techniques d'agriculture,
✓ sans parler des risques sanitaires dont on n'a jamais pu démontrer qu'ils n'existaient pas,
✓ ni du coût pour la collectivité par les taxes prélevées sur les consommateurs et du profit qu'en tirent des entreprises essentiellement étrangères,
✓ alors que leur impuissance à lutter véritablement contre le réchauffement climatique est désormais bien connu,

- et enfin :
  ✓ parce que pour un intérêt financier de court terme médiocre et limité à quelques-uns plus que pour de véritables considérations de maîtrise énergétique le projet détruirait brutalement et de façon durable la qualité de paysages qui sont pourtant un des principaux atouts du développement de nos campagnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par quatre voix « contre » le projet (dont 1 par procuration), une voix « pour » et une abstention décide de donner un avis défavorable au projet de parc éolien de Gourvillette.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.
Le Maire,
Alain BROUTÉ.

MAIRIE DE RANVILLE BREUILLAUD
Charente